

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 13
Nbre de suffrages exprimés : 13

Votes :
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation : 05 janvier 2021

Etaient Présents en visioconférence : Mme GOT, Mme DE ROFFIGNAC, M. FERCHAUD, Mme GUILLEN, M. RENARD, Mme MONSEIGNE, Mme DERVILLE, M. CORSAN, M. ESCOTS, M. COTIER, M. LABRIEUX, M. PENAUD, M. FEDIEU,

Etaient aussi présents : Mme PREVOST, Mme LIBAUD

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Délibération N°2021-01-14: Autorisation de signature du contrat de licence de marque

En 2019, l'État a développé une identité graphique et un logotype qui a été déposé à l'INPI. Cette marque et la charte graphique associée sont destinées à permettre une identification de toute communication officielle autour du phare de Cordouan, protéger son image, faire rayonner le site et accroître sa notoriété, développer une gamme de produits dérivés officiels du phare de Cordouan respectueux des valeurs du site et du patrimoine mondial dans une démarche de développement durable.

L'Etat propose de confier l'exploitation de la marque Phare de Cordouan au SMIDDEST dans le cadre de la gestion et la valorisation du phare et du plateau rocheux de Cordouan. Dans ce cadre, un contrat de Licence de marque a été travaillé conjointement avec la DIRM SA.

Vu le plan de gestion du phare de Cordouan ;

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article unique. D'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de Licence de marque.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Bordeaux, le 22 janvier 2021

La Présidente



Pascale GOT